

202-2197 promenade Riverside Drive, Ottawa, Ontario K1H 7X3 Canada
Tel./Tél. 613.521.3340 Fax/Télé. 613.521.3134 InfoLine 1.800.672.7775
info@cces.ca www.cces.ca

Défis éthiques et responsabilités dans la production, la réglementation, l'interdiction et l'usage des compléments.

Intervention de R. Butcher, Ph.D., mai 2004

1. Introduction

Nombreux et complexes sont les problèmes que pose l'usage de compléments nutritionnels par les sportifs. Non seulement il y a plusieurs acteurs en présence avec des responsabilités et des rôles différents, mais il en va de même pour les intérêts qui sont aussi légitimes que concurrents. Dans cette situation, il est évident que pas un des partenaires concernés ne sera en mesure de proposer la solution idéale. La difficulté à distinguer les responsabilités résulte du fait que celles-ci doivent être réparties entre chaque acteur ou partenaire. Quelle doit donc être la part de chacun ? Quelles sont les responsabilités qui incombent aux différents groupes partenaires ?

2. Sport de haut niveau

Le sport représente énormément pour beaucoup de monde, depuis les activités de détente auxquelles on s'adonne avant tout pour le plaisir, en passant par le divertissement, jusqu'à la poursuite du succès au plus haut niveau. Il n'en demeure pas moins que certains éléments donnent au sport son caractère et ils s'appliquent à tous les niveaux. Le sport est compétitif. Il se présente nécessairement sous forme de compétition. Dans une épreuve sportive, un joueur ou une équipe tente d'exécuter l'activité dont il est question mieux que son ou ses adversaires. Ceci conduit à la seconde particularité du sport, en ce qu'il est défini et limité par ses règles. On ne remporte pas un concours sportif en tirant sur son adversaire, mais seulement en se montrant sportivement meilleur que lui, ce qui est mesuré par les points et le temps.

Le caractère du sport de haut niveau, dès lors, soulève deux points auxquels il est nécessaire de se référer pour ce qui est de l'usage des compléments sportifs. Le premier est que la volonté d'améliorer la performance est perpétuelle. Le sport exige de ceux qui le pratiquent en haut niveau qu'ils ne cessent de rechercher les moyens de parvenir à de meilleurs résultats. Les sportifs de haut niveau en acceptent les conséquences. Ils sont prêts à s'engager à fond - peut-être à n'importe quel prix - pour obtenir de leur corps les meilleures performances. Ni les sportifs eux-mêmes, ni les acteurs du système sportif tel qu'il se présente actuellement ne viendront fixer de limites à cette quête de la performance. Un sportif prêt à accomplir une performance moindre ou un entraîneur conseillant à ses athlètes d'en faire moins que le maximum n'a pas sa place dans le sport de haut niveau.

Au demeurant, la nécessité de mettre des bornes existe tout de même. Les règles donnent leur cadre aux sports, et, en fonction des règles à établir, les responsabilités s'appliquent différemment. Les organismes qui régissent les sports définissent les règles statutaires. Celles qui déterminent les actions autorisées, celles qui précisent en quoi consiste un but, un point ou la faute, etc. Ces organismes ont le devoir de rester attentifs à la santé et à la sécurité de leurs affiliés, au moment où ils mettent en œuvre les règles. Se pourrait-il que des sports ou des épreuves sportives se montrent trop exigeants – qu'il y ait des courses ou des saisons trop longues, des épreuves trop dangereuses, des activités sportives incitant presque les sportifs à aller au-delà des limites de la sécurité raisonnable pour bien faire ? En fixant leurs règles, les organes qui régissent les sports ont envers les sportifs l'obligation morale de s'efforcer de créer des épreuves sportives qui leur offrent une possibilité de concourir de manière satisfaisante au plus haut niveau tout en demeurant sans danger.

Le deuxième type de limites dans le sport revient aux agences antidopage. Les règles contre le dopage dans le sport réduisent les moyens que les sportifs sont autorisés à utiliser pour améliorer leur

performance. Il s'agit là aussi d'une responsabilité. Ces limites doivent se justifier par le désir de rendre le sport - même le sport de haut niveau - aussi sûr et cohérent que possible pour la santé des sportifs.

Ces tensions sont au coeur du sport de haut niveau et du contrôle du dopage. Dans le sport, on est d'une part conduit à repousser constamment les limites de la performance humaine et, par ailleurs, le rôle des agences antidopage est de fixer un cadre à ne pas dépasser, avant d'assurer que tout le monde concourt équitablement dans le respect des limites imposées. Maintenant, quelle place réserve-t-on aux compléments ?

3. Compléments nutritionnels

Les sportifs font appel aux compléments nutritionnels parce qu'ils croient que ceux-ci soit améliorent la performance soit permettent de conserver sa capacité d'entraînement ou de performance. L'usage des compléments peut entraîner un certain nombre de risques pour les sportifs, parmi lesquels celui de porter atteinte à leur santé et à leur sécurité et aussi celui d'un contrôle du dopage positif par inadvertance.

Dès lors, quelles sont les obligations morales des personnes qui participent de ce système – celles de réduire ou de minimiser les risques auxquels s'exposent les sportifs ?

4. Agences de contrôle antidopage

La réponse standard des agences de contrôle du dopage a été de déclarer aux sportifs : « Dites non, tout simplement ». Ce qui signifie que les sportifs font usage de compléments nutritionnels à leur propre risque, et que celui-ci ne se partage pas. Les sportifs sont donc responsables sans faute de tout test qui se révèle positif. Cette attitude a le mérite de protéger les agences antidopage de toute responsabilité potentielle au cas où un sportif se retrouve contrôlé positif après consommation d'un complément « approuvé ». Il est de plus en plus admis, toutefois, que cette position est moralement intenable. En effet, puisque les agences antidopage énoncent les règles qui limitent l'action des sportifs, elles partagent certaines responsabilités en s'assurant que les sportifs peuvent aller au bout de leurs possibilités, sans pour autant courir le risque d'être contrôlés positifs par inadvertance. Dans la mesure où certains compléments nutritionnels améliorent la santé, il serait injuste que les sportifs n'y aient pas accès sans bonne raison. Ceci a amené certaines agences antidopage à créer des programmes éducatifs et, dans certains cas, à tenter de travailler avec l'industrie des compléments nutritionnels pour définir les produits susceptibles d'être utilisés sans crainte d'un contrôle positif par inadvertance.

Le défi éthique auquel sont confrontées les agences antidopage est d'assurer que les sportifs peuvent concourir de façon satisfaisante et en toute sécurité, sans crainte d'un contrôle positif par inadvertance, tout en mettant en place les limites raisonnables de leurs obligations et responsabilités propres.

5. Industrie des compléments nutritionnels

Dans un marché libre, vendeur et acheteur se rencontrent, mus par une commune bonne volonté, sur des terrains d'entente mutuelle. La tâche du vendeur est de maximiser son profit et il n'est pas particulièrement exigé de lui qu'il agisse pour le bien commun, de même qu'il importe peu que le produit soit sans effet. Tout ce qui compte, c'est que des personnes se montrent désireuses d'acheter le produit à un prix qui rend l'entreprise utile. Le marché libre fonctionne dans le cadre d'une réglementation (et nous y reviendrons ensuite) mais dans le cadre de ces règlements, les acheteurs et les vendeurs sont libres de parvenir à l'accord qu'ils souhaitent. Existe-t-il néanmoins des obligations morales incombant à l'industrie des compléments? L'obligation de ne vendre que des produits efficaces?

D'une manière générale, nous n'avons pas cherché à montrer que pour être vendu un produit devait être efficace. En fait, nous avons plutôt insisté sur la seule revendication d'efficacité. En outre, un vendeur ne peut pas être tenu pour responsable de l'usage qui sera fait de son produit. Ainsi par exemple, le lubrifiant WD40 est parfois utilisé comme un remède contre l'arthrite. Ce n'est pas la faute du fabricant, en revanche, ce serait moralement préoccupant si le produit était mis sur le marché comme un médicament contre l'arthrite.

L'honnêteté dans l'étiquetage et le marketing – il existe une obligation de faire preuve d'honnêteté dans les prétentions de marketing et dans l'étiquetage. La décision d'acheter un produit revient à une forme de contrat d'assentiment. Pour que ce contrat soit moralement défendable, l'acheteur doit pouvoir faire confiance à l'information que lui fournit le fabricant ou le vendeur. Ceci signifie que les prétentions d'efficacité doivent s'appuyer sur des preuves et ce notamment grâce à l'étiquetage des ingrédients correctement indiqués.

L'honnêteté dans l'information implique une deuxième responsabilité, celle de bonnes pratiques constantes de fabrication. Les fabricants ne peuvent garantir l'honnêteté de ce qu'ils prétendent sur les emballages sans garantir un contrôle de qualité satisfaisant.

L'industrie des compléments ne présente pas un front commun. En fait, il s'agit plutôt d'un ensemble très diversifié d'entreprises aux conceptions différentes. Il se pourrait qu'il y ait de bonnes raisons au service de leurs intérêts pour que les principaux acteurs de cette industrie prennent des mesures d'autorégulation et relèvent les standards applicables à l'industrie tout entière, avant qu'une réglementation ne leur soit imposée de l'extérieur.

En tout état de cause, les consommateurs ont droit à l'honnêteté dans la description, les prétentions de marketing et l'étiquetage des produits.

6. Sciences du sport

On fait généralement appel aux scientifiques liés aux sports pour obtenir des avis satisfaisants, fondés sur des preuves. Ceci ne va pas sans un ensemble d'obligations morales, la première d'entre elles étant que l'avis dispensé par ces scientifiques s'appuie sur des preuves. Le poids de la science auprès du public réside dans son indépendance à l'égard de tous les autres intérêts. Les scientifiques, en tant que tels, ne peuvent être perçus comme les porte parole de l'industrie, ni non plus, cela va sans dire, comme ceux des agences antidopage. Leur responsabilité est de se montrer le plus objectif possible.

7. Gouvernements

Les gouvernements sont également bloqués par des intérêts concurrents. D'une part, ils ont trouvé leur intérêt dans la liberté des marchés et la promotion de l'entreprise libérée, autant que faire se peut, des interférences et réglementations qui entravent. Par ailleurs, ils se doivent de protéger les consommateurs. C'est vrai de toutes les réglementations qui s'appliquent aux marchés. Ensuite, demeure la question de protection de la santé publique. Une industrie des compléments non réglementée pose le risque non seulement d'introduire des produits sans aucun effet, mais également des produits qui sont en fait dangereux. La difficulté particulière est de savoir jusqu'à quel point les gouvernements doivent tenir compte dans leur réflexion de la préoccupation explicite d'une réglementation contre le dopage. En fait, les gouvernements ont pris des engagements en ce qui concerne la lutte contre le dopage dans le sport. Dès lors, il s'ensuit qu'ils doivent considérer ce qu'impliquent ces obligations dans les domaines qui relèvent également de leur juridiction. Dans le cas précis qui nous concerne, la réglementation éventuelle de l'industrie des compléments. Lorsqu'ils envisageront la réglementation de l'industrie des compléments, les gouvernements devront tenir compte explicitement de la portée de cette réglementation (ou son absence) sur les sportifs de haut niveau soumis aux contrôles du dopage, qu'ils auront eux-mêmes mandatés.

8. Sport

Enfin, retournons-en aux obligations qui sont celles que doit affronter la communauté sportive. Dans ce combat qu'est la promotion du sport de haut niveau, certaines agences sportives ont passé des accords de partenariat avec des fabricants de compléments. Ces relations sont sensées être mutuellement bénéfiques, néanmoins cela ne va pas sans dangers. Un accord de partenariat, quand bien même une agence prétend le contraire, porte en soi connotation d'un soutien. Si un sport ou une manifestation sportive présente le logo d'un fabricant de compléments, le message que le fabricant souhaite transmettre c'est bien que le sport en question approuve et se porte garant de ses produits. D'où la difficulté particulière pour les organismes

qui régissent les sports de reconnaître qu'ils acceptent de courir le risque de paraître soutenir les compléments concernés.

Par ailleurs, la communauté sportive doit aussi mettre de l'ordre dans sa maison, car elle crée le sport à échelle humaine. Les organismes régissant les sports doivent, en effet, tenir compte de la manière dont règles et définitions donnent un cadre à des activités sportives, provoquant de ce fait une exigence à laquelle répondront les sportifs. Dès lors, certains sports demandent-ils trop à leurs adeptes ? Certaines activités ou manifestations sportives pourraient-elles être modifiées pour améliorer la sécurité et la santé des sportifs ? On ne doute pas que la réponse soit certainement positive. Il revient donc à la communauté sportive de réfléchir sur elle-même lorsqu'elle élabore les activités qui seront celles des sportifs du haut niveau et que tous nous apprécierons.

9. Evoluer

La responsabilité d'action est répartie entre les différents partenaires concernés, chacun d'entre eux doit agir correctement et pour lui-même. La première étape vers des solutions moralement acceptables est celle qui consiste à accepter de s'examiner soi-même et ses actions avec un oeil critique et en fonction de ses propres obligations; chacun des partenaires devant au préalable définir son rôle et ses responsabilités dans le traitement de la question. Ensuite, il est nécessaire de faire preuve d'une volonté d'action. La deuxième étape réside dans l'identification de ce qui peut être accompli ensemble et de nouveau démontrer que l'on veut agir, cette fois en partenariat. L'alternative, une variante du statu quo, où les athlètes seraient abandonnés sans pouvoir faire usage des compléments qui leur sont peut-être utiles tout en demeurant intégralement responsables de tout contrôle positif, reste tout simplement insoutenable.